

**Ministre de l'Agriculture, de  
l'Agroalimentaire et de la Forêt**

**Porte-parole du Gouvernement**

Paris, le 13 avril 2017

## COMMUNIQUE DE PRESSE

—  
**Stéphane LE FOLL salue la signature d'un pacte de lutte contre l'influenza aviaire  
et de relance de la filière palmipède à foie gras**  
—

Comme il s'y était engagé le 20 mars dernier, Stéphane LE FOLL a réuni aujourd'hui les organisations professionnelles des filières volaille ainsi que les Régions et Départements concernés et l'ensemble des acteurs impliqués aux côtés de la filière dans la prévention et la lutte contre l'influenza aviaire.

Ce pacte vise à augmenter la réactivité des filières avicoles face à l'influenza aviaire pour limiter les impacts liés au risque de réapparition de cette maladie.

Il répond à des enjeux multiples : santé publique, bien être et santé animale, performance économique, sanitaire et environnementale des filières tout en préservant la pérennité des modes de production avec des parcours extérieurs.

Il constitue un point de départ. Avec 32 signataires dont l'ensemble des organisations professionnelles agricoles, il fixe comme objectifs :

- l'amélioration de la détection de la maladie et des réactions collectives en cas de crise,
- la sécurisation du maillon production,
- la sécurisation du maillon transport,
- le renforcement de l'application des règles de biosécurité au niveau des intervenants,
- l'action aux niveaux européen et international
- la mise en place d'un système d'appui économique aux conséquences de l'IAHP.

Par ailleurs, le Ministre a indiqué que le niveau du risque du territoire sera abaissé à un niveau modéré dès demain. Cela permettra d'alléger les contraintes en matière de confinement des volailles plein air. Par ailleurs, des dérogations peuvent être accordées par les DDPP pour permettre des rassemblements de volailles dans des conditions sécurisées.

« Je me félicite de la signature de ce pacte, préalable indispensable à la reprise de production. Il sera décliné dans un plan d'action détaillé. Il constitue un nouveau départ pour la filière et marque la prise de conscience de l'ensemble des acteurs » a indiqué le Ministre.

---

### Contacts presse

Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; [cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr](mailto:cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr)  
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; [ministere.presse@agriculture.gouv.fr](mailto:ministere.presse@agriculture.gouv.fr)